

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 21 (1885)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

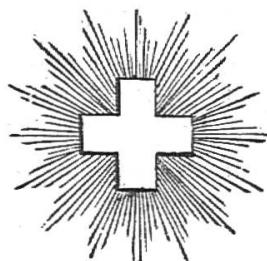
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTRUY

15 JUILLET 1885.

XXI^e Année.

N^o 14.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société : Séance du comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande, à Berne. — Réunion bisannuelle de la Société des instituteurs, le 3 août 1885, à St-Imier. — Les Caisses d'épargne scolaires sont-elles anti-démocratiques ? — Chronique genevoise. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique : Français. Récitation. Exercices. Études diverses. Histoire naturelle. Arithmétique.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

de la Société des Instituteurs de la Suisse romande, à Berne.

Le dimanche, 21 juin, le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande était réuni à l'*Hôtel des Boulangers*, à Berne, sous la présidence de M. Breuleux, directeur de l'Ecole normale du Jura bernois. Tous les cantons et demi-cantons français étaient représentés, sauf le Valais, dont le délégué s'était fait excuser. On regrettait également l'absence de M. le professeur B. Dussaud, de Genève, empêché pour cause de maladie. M. Gunzinger, directeur de l'Ecole normale de Soleure, qui représente le *Schweizerische Lehrerverein* dans le comité romand, comme M. Daguet personnifie le comité romand dans le *Lehrerverein*, avait envoyé une lettre d'excuse.

La séance s'est ouverte à 9 heures et demie du matin, par l'allocution de bienvenue du président. M. Breuleux rend compte aussi, dans un court aperçu, de la marche de la Société depuis son transfert à Porrentruy. Il ne cache point les appréhensions que donnait au nouveau Comité la direction d'une Société complètement nouvelle pour plusieurs de ses membres. Mais le Comité directeur n'a rien négligé pour se mettre au courant et à la hauteur de sa tâche, et le succès, en ce qui concerne notamment la situation financière, a répondu à ses efforts. Au Comité central à juger s'il en est de même au point de vue intellectuel et pédagogique.

Après ce rapport, accueilli avec faveur par l'assemblée, on passe aux travaux.

La première question à l'ordre du jour était le choix des questions pour le Congrès de Porrentruy, qui aura lieu en 1886 et probablement en août.

Après une très longue discussion, les questions suivantes ont été choisies et posées pour le Congrès.

1^o *Dans l'organisation actuelle des Ecoles primaires et secondaires, l'instituteur trouve-t-il le temps et l'occasion de former le caractère des élèves.* (Proposition de M. Daguet, présentée déjà pour le Congrès de Genève). On y ajoute l'amendement de M. Sauser, de Neuchâtel : *N'y aurait-il pas lieu d'examiner ce qu'il pourrait être fait sur ce point à l'égard des enfants vicieux et indisciplinés, dans les grands centres de population en particulier.*

2^o *Est-il désirable que l'institution des écoles enfantines se généralise même à la campagne? Comment doivent être organisées ces écoles?* (Proposition de M. Roulin).

Parmi les autres propositions, assez nombreuses, qui n'ont pas été acceptées par l'assemblée, nous en citerons deux en raison de leur importance. C'est d'abord celle du district de Courtelary, présentée par M. Emile Mercerat, et relative à l'*obligation pour l'Etat, les communes et les institutions de bienfaisance de pourvoir aux fournitures scolaires, aux vêtements et à l'alimentation des écoliers.*

L'autre proposition, formulée par M. Jaquet, de Porrentruy, vise à l'*établissement de concordats intercantonaux pour rendre le brevet d'instituteur valable d'un canton à l'autre;* cela surtout en vue d'arriver :

1^o A une plus grande uniformité des matières enseignées ;
2^o A assurer aux instituteurs un traitement convenable et en rapport avec les services qu'ils rendent ;

3^o A leur procurer une heureuse vieillesse, en accordant à ces fonctionnaires une pension de retraite équitable. Dans le cas affirmatif, rechercher le moyen le plus efficace de former des

instituteurs, soit par l'extension des écoles normales actuelles, soit par la création d'une école normale fédérale.

Cette proposition, très complexe de sa nature et qui touche à tant de questions délicates, a été vivement combattue par les représentants de plusieurs cantons. Elle aurait d'ailleurs demandé à être communiquée avant la séance pour être étudiée mûrement et avec l'attention qu'elle mérite. Car, ainsi que le fait observer M. Daguet, il n'y a pas ici moins de quatre questions importantes en présence : *les concordats*, — *les traitements*, — *la pension de retraite* et *l'école normale fédérale*. Quant à la question des traitements, M. Daguet montre la difficulté de la résoudre d'une façon applicable à tous les cantons. On se rappelle la proposition généreuse de M. Schwiedland, jugée impraticable par le Comité central de Genève (1).

Il faudrait que la question du sort de la classe enseignante fût prise en mains par des citoyens influents, étrangers à cette classe et qui, à l'exemple de M. Schwiedland, auraient compris la triste position des hommes qui, après avoir passé leur vie à instruire et à former les enfants des autres, se trouvent sans ressources pour leurs vieux jours, pendant que s'ils avaient enseigné à l'étranger, ils auraient la chance de revenir au pays avec une pension et des économies qui leur permettraient d'y vivre dans un repos mérité.

Le Comité central entend ensuite les rapports qui lui sont présentés successivement par le rédacteur en chef de *L'Éducateur*, les sous-rédacteurs de la partie pratique, le gérant du journal et les réviseurs des comptes. De chaleureux remerciements sont votés à M. Charrey, de Genève, gérant sortant de charge. Il résulte des comptes que la situation financière est bonne. Les recettes, du 1^{er} janvier au 20 juin, s'élèvent à 7,383 francs 85 et les dépenses pour la même période, sont de 1,946 fr. 89 c. L'encaisse était donc, au 21 juin, de 5,436 fr. 96 cent. L'actif de la caisse de secours mutuel, au 31 décembre 1884, est de 1,986 fr. 02 cent., sans parler du petit fonds Lochmann. (2)

Cette situation, qui permet de voter une gratification aux membres du Comité, engage le rédacteur en chef à demander qu'on accorde aux collaborateurs assidus et les plus méritants,

(1) Le projet de M. Schwiedland tendait à organiser en Suisse une souscription nationale destinée à créer un fonds de quelques millions pour former une pension de retraite. On se rappelle la tombola, proposée par l'honorable M. Reitzel et qui a si bien réussi en Bavière, où elle a produit 30,000 florins. Mais le projet de M. Schwiedland écartait toute idée de loterie.

(2) *L'Éducateur* se tire à 1,500 exemplaires. Mais le nombre des abonnés payant n'est que de 1,370. Les numéros échangés s'élèvent à 75. Voici le nombre des envois par canton :

Vaud, 338, dont 10 gratuits. — Neuchâtel, 289, dont 9 gratuits. — Genève, 219, dont 9 gratuits. — Jura bernois, 346, dont 3 gratuits. — Fribourg, 36, dont 3 gratuits. — Valais, 5, dont 1 gratuit. — Suisse italienne et allemande, 70, dont 13 gratuits. — Etranger, 142, dont 27 gratuits.

l'allocation qui a été décidée en principe. Un membre fait observer que dans la première période de l'*Educateur* on rétribuait tous les articles selon leur importance, au vu du rapport présenté par le rédacteur en chef. Le Comité directeur est chargé d'étudier cette question. M. Daguet rappelle qu'ensuite d'une décision qu'il n'approuve pas, on ne peut pas même accorder un abonnement gratuit aux collaborateurs du journal. Le rédacteur en chef lui-même paye son abonnement.

Le Comité central, consulté sur la question de savoir s'il juge à propos d'envoyer une délégation au Congrès scolaire international du Havre, répond négativement. On se bornera à adresser une invitation aux instituteurs qui pourront se rendre à prix réduits, grâce aux efforts de M. Numa Droz, désigné comme l'un des vice-présidents d'honneur du Congrès.

Telles ont été les principales opérations du Comité central. Impossible d'entrer dans les détails des discussions.

La séance a été suivie du banquet traditionnel, favorisé de la présence de M. le conseiller d'Etat Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne. La cordialité y règne en maîtresse et fait disparaître tous les nuages des discussions contradictoires. Les discours se succèdent sans se ressembler. La grande image de la *Romania*, invoquée par un ardent orateur, plane sur l'assemblée, avec les trois mots sacramentels qui sont notre drapeau. M. le conseiller d'Etat Gobat prend à son tour la parole pour assurer de son encouragement et de sa sympathie le corps enseignant et marquer le plaisir qu'il éprouve de se trouver dans cette réunion. L'heure du départ arrivée, c'est à regret et non sans émotion que se séparent les uns des autres les membres du Comité qui ne se connaissaient pas auparavant, comme ceux qui sont de vieilles connaissances. En résumé, la journée du 21 juin a été bonne pour la Société, dont elle resserre les liens.

A. D.

Réunion bisannuelle de la Société des instituteurs jurassiens

le 3 août 1885, à St-Imier.

Le corps enseignant du district de Courtelary, qui est chargé depuis deux ans de la direction centrale de la Société pédagogique jurassienne, voit arriver le terme de sa mission. Il lui reste à convier les membres de la Société à une réunion générale, où des questions pédagogiques d'un grand intérêt pourront être discutées, où aussi les instituteurs du Jura pourront fraterniser entre eux et avec les collègues d'autres cantons, qui voudront bien assister à notre modeste fête.

Le Comité central et le Comité d'organisation ont fait leur possible pour préparer une réunion digne en tous points de son but élevé. Elle se fera donc sans démonstrations bruyantes et extérieures ; mais tout le corps enseignant du district de Courte-lary recevra avec bonheur ses collègues, auxquels il sera fait de la part de la population de St-Imier un accueil chaleureux et sympathique.

Nous espérons que l'importance des questions à traiter : « *L'enseignement des branches réales* et *les caisses d'épargnes scolaires*, » ainsi que l'hospitalité bien connue du vallon de St-Imier, engageront nos amis, tant du Jura, que de la Suisse romande, à assister nombreux à notre fête pédagogique.

Nous croyons être agréables aux membres du corps enseignant en publiant ci-dessous le programme de la réunion :

PROGRAMME

Dimanche, 2 août

Réception à l'arrivée des trains.

8 heures. — Soirée familière au Buffet de la gare.

Lundi, 3 août

7 - 8 heures. — Réception à la gare.

8 " " — Formation du cortège.

8 1/2 " — Répétition des chœurs d'ensemble à la halle de gymnastique. — Distribution des billets de logement et des cartes de banquet.

9 " — Ouverture de la séance à la salle communale. — Discours de réception. — Chant du chœur mixte *La jurassienne*. — Discussion des questions à l'ordre du jour.

2 " — Banquet au Casino.

8 " — Soirée familière au Casino.

Mardi, 4 août

En cas de beau temps, excursion à Chasseral.

N. B. Il sera expédié incessamment à tous les sociétaires une carte de remboursement pour la perception des cotisations de 1885. Des démarches sont faites auprès de la direction des chemins de fer jurassiens, pour faire bénéficier les porteurs de ces cartes d'une réduction de taxe. Nous espérons qu'il sera fait partout bon accueil à notre envoi.

St-Imier, le 5 juillet 1885.

LE COMITÉ CENTRAL.

Les Caisse d'épargne scolaires sont-elles anti-démocratiques ?

Cette question, résolue affirmativement dans quelques-uns de nos cantons, a trouvé une solution différente dans plusieurs pays. L'année dernière, un homme qui s'est toujours fort intéressé aux écoles et qui a présidé une commission d'éducation dans le can-

ton de Neuchâtel, M. Etienne, avait composé sur ce sujet un mémoire un peu trop long et qui n'a pas trouvé place dans l'*Educateur* à cette époque, mais dont les arguments ne sont pas sans valeur.

C'est ainsi que l'auteur se demande ce qu'il y a d'anti-démocratique dans l'esprit de sacrifice et la notion d'économie? D'ailleurs, tout en apprenant aux enfants à économiser, il faut leur apprendre aussi à savoir faire bon usage de leurs épargnes. L'école est un monde en petit, et, de même que l'avarice est le fait du très petit nombre dans la vie sociale, les enfants avares sont aussi l'exception.

Il est évident que l'épargne scolaire eût été accueillie avec empressement partout, si à la proposition de l'épargne on eut ajouté son corollaire obligé : le sacrifice généreux ou l'emploi sensé de l'épargne ; ainsi entendue, l'économie est une vertu et n'a rien de commun avec la lésinerie ou l'avarice.

La prodigalité est aussi un vice, et fait, peut-être, encore plus de malheureux que l'avarice, dont les écus vont aux héritiers d'Harpagon et peuvent même profiter à la chose publique. Les caisses d'épargne scolaires ne feront pas que les natures généreuses cessent de l'être ; elles leur fourniront même le moyen de l'être avec discernement et sagesse. Un poète, Léon Guérin, a dit :

On avait fait Alfred maître de sa fortune
Mais il se demandait comment on la dépense,
Car c'eût été vilain de la garder toujours ;
L'argent qui ne sert pas est sans valeur aucune,
Le point est de savoir lui donner un bon cours.

(Les Dix francs d'Alfred).

Il y aurait un moyen d'apprendre aux écoliers à faire un bon usage de leurs épargnes : c'est de mettre à la fin de chaque exercice à leur disposition la moitié du pécule épargné, en leur en abandonnant l'emploi, concerté avec le maître. Comme ils comprendraient alors la beauté de l'épargne, en se voyant en mesure de faire plaisir à quelqu'un des leurs, de soulager une misère, de venir en aide à quelque condisciple dans la gêne, de se procurer un bon livre ou un objet utile. Ils pourraient aussi se cotiser pour faire une bonne œuvre.

« En matière d'éducation, dit en terminant M. Etienne, dont nous n'avons guère fait que d'abréger le travail, on doit aller au fond des choses et tirer parti de tous les éléments. L'épargne, dans ces conditions serait évidemment démocratique ; il ne pourrait être question du plus ou du moins entre les élèves ; cette préoccupation tomberait d'elle-même en présence du but poursuivi ; et d'ailleurs, atténuerait-on jamais les différences de position entre eux et conviendrait-il même qu'ils soient aveuglés au point de ne pas s'en rendre compte ?

« Ils seraient tous heureux au même titre dans ce grand jour de répartition du 50 % de dividende prélevé sur leurs épargnes

ainsi sanctifiées, parce que tous également auraient vécu, dans cette journée, sous l'inspiration d'un bon sentiment.

Quelle leçon bénie ! Quels liens elle établirait entre les élèves et leur maître, mis ainsi à même de pénétrer dans les replis de leur cœur, pour guider leurs inspirations, et quels doux souvenirs d'estime et d'affection elle leur laisserait à tous !

» Il n'est personne qui ne désirerait pouvoir se reporter à d'aussi agréables impressions et qui ne serait heureux de les procurer à la génération qui s'élève.

» A ces conditions seulement l'épargne dans l'école deviendrait un puissant levier d'éducation et répondrait victorieusement, il est permis de le supposer, aux critiques justifiées dont cette institution est l'objet. »

A. D.

CHRONIQUE GENEVOISE

On s'occupe dans ce canton d'une pétition présentée par les institutrices en mars.

Ces dames demandent que les traitements qui sont inférieurs de beaucoup à ceux des instituteurs soient égalisés. Elles citent l'exemple des Etats où cette question est à l'ordre du jour.

Elles réclament également contre la disposition de la loi qui n'accorde la pension aux sociétaires de la Caisse de prévoyance, qu'après 26 ans de service et à l'âge de 50 ans.

« Cette condition, disent les pétitionnaires, oblige donc le fonctionnaire, dont la santé est devenue mauvaise, soit à quitter l'enseignement et à attendre 5 ans avant de pouvoir bénéficier de sa pension, soit à demeurer forcément fonctionnaire, incapable de bien remplir son mandat, jusqu'à l'époque où il pourra jouir d'un repos certainement mérité. »

Ces dames demandent que le sociétaire puisse obtenir sa pension aussitôt que le nombre d'années de service prévus par la loi le permet, cela *sans fixation d'âge*. « Genève, disent mesdames les institutrices de ce canton, est à la tête du progrès. »

Elles croient donc être autorisées à réclamer l'égalité des honoraires, car leur part de travail n'est pas moindre que celle de leurs collègues messieurs les régents.

En nous communiquant les vœux des institutrices genevoises, on ne nous dit pas quelle est l'opinion du corps enseignant en général sur cette question qui touche de près à une autre, la participation du sexe féminin à l'enseignement public. Ces questions s'agissent aussi en ce moment en Allemagne, comme nous le voyons par deux articles que nous avons reçus d'outre-Rhin et dont nous ferons part en substance, sinon *in extenso*, à nos lecteurs, si la place le permet. Car il est bon nombre d'articles qui attendent leur tour. Il faut courir aux plus pressés ou aux plus anciens.

A. D.

BIBLIOGRAPHIE

Les Ecrivains politiques de la France avant la Révolution, par Edmond PELLISSIER, Docteur ès-lettres et professeur de rhétorique au lycée de Nancy. Weill et Maurice, 164 pages in 8°.

A ceux qui s'étonneraient que nous fassions mention des écrivains politiques, nous ne répondrons pas, comme Jacottot, que : *tout est dans tout* et encore moins que la politique est tout, mais que la science politique (ce qui n'est pas la même chose que la politique du jour, la politique brûlante) est intimement liée à l'instruction civique. L'auteur de ce livre, M. Georges Pellissier, docteur ès-lettres et professeur au Lycée de Nancy, est d'ailleurs un penseur si libéral et si mesuré, si juste dans ses appréciations, qu'il ne peut y avoir que plaisir et profit à le lire et à l'étudier. Nous l'aimons surtout dans ses analyses lumineuses de l'*Esprit des lois* de Montesquieu et du *Contrat social* de Rousseau.

Du premier il condamne et réfute avec raison la définition fausse de la liberté. « La liberté, disait Montesquieu, est le droit de faire » *tout ce que les lois permettent*. » Mais si les lois sont oppressives, où est la liberté ? « Montesquieu, observe M. Pellissier, semble confondre la loi et la justice et faire dériver la légalité du droit. »

Pour la démocratie, cette forme d'Etat ne serait, par nature, pas libre et la liberté ne se trouverait que dans les gouvernements pondérés à l'anglaise. M. Pellissier estime que la république n'est point le despotisme de tous, mais l'union entre tous établie sur l'égalité de toutes les libertés. A cet égard, on nous permettra de remarquer que le gouvernement du grand nombre (il n'y a pas de gouvernement de tous) n'est pas exempt des plaies qu'on nomme l'oppression de la minorité ou des individus et du favoritisme qui est une forme aussi de l'oppression.

De Rousseau, M. Pellissier relève avec raison le dédain et le mépris pour l'histoire, la tradition, le passé. Mais il n'insiste pas sur la fausse donnée du *Contrat social* qui aurait servi de base fondamentale et primordiale à l'établissement du pouvoir chez les premiers peuples. Il regrette très vivement en revanche, la manière dont Rousseau a sacrifié l'individu à l'Etat, entraîné qu'il était par son idéal de démocratie antique. Mais l'auteur constate le grand pas que l'auteur du *Contrat social* a fait faire à la politique en cherchant le fondement de la justice dans la volonté.

« Dans les temps actuels le socialisme, dit M. Pellissier, sacrifie la liberté individuelle à l'autorité de l'Etat. L'économisme tend, au contraire, à réduire de plus en plus le rôle de l'Etat. L'Etat ne doit être autre chose que la force commune instaurée pour garantir à chacun le bien et pour faire régler la justice et la sécurité. » (p. 161).

A. D.

CARL ELSENER. *Lehrgang der italienischen Sprache für Schulen und dem selbst-studium.* — Bern, 1885.

L'auteur de chaque grammaire prétend invariablement faire du nouveau et opérer des réformes plus ou moins importantes. Telle est aussi l'ambition de M. Elsener, professeur à l'école cantonale de Zoug. Est-elle justifiée ? Aucuns pensent que non et que sa grammaire ne s'écarte pas des voies battues, sans lui contester les qualités essentielles de la méthode et de la clarté. M. Elsener, cet expert pédagogique fédéral, dont les feuilles publiques ont défiguré le nom en *Usener*, est d'ailleurs un maître très intelligent et de mérite. Né à Fribourg, où son père, professeur de musique, a été tué dans la guerre civile de 1853, en défendant le gouvernement radical contre les paysans, M. Elsener est un des nombreux élèves de l'Ecole cantonale qui ont fait honneur à la bannière rouge et blanche de cette institution.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE FRANÇAISE. — Les directeurs de l'instruction publique des cantons et demi-cantons français se sont réunis à Berne, sous la présidence de M. Gobat, du Jura, conseiller d'Etat de ce canton. Ils ont décidé de reprendre leurs séances intercantoniales et ont commencé par mettre à l'étude la question du livret-certificat introduit dans deux cantons.

La question de l'enseignement du latin et du choix d'une grammaire latine feront l'objet d'un rapport de M. Roulet, conseiller d'Etat de Neuchâtel.

Vaud devient le *Vorort* des cantons et demi-cantons avec M. Ruffy, conseiller d'Etat, pour président. La fédération romande précédente avait produit un rapprochement momentané sur le terrain de l'enseignement du dessin et de l'écriture.

— L'assemblée des maîtres de l'enseignement secondaire de la Suisse romande, qui devait avoir lieu à Château d'Oex le 4 juillet, a été renvoyée au 29 août. On y discutera la grande question de savoir si l'*enseignement secondaire tient suffisamment compte des besoins de la vie ? si on ne pourrait lui donner une tendance plus pratique ?* Le président, M. Cousin, et le secrétaire, M. Pittier, prient les conférences d'étudier cette question.

PRUSSE. — Madame Heidemfeld, la veuve d'un conseiller de justice, a légué 100,000 marcs pour ériger à la mémoire de son mari une fondation destinée à fournir à des fils d'ouvriers bien doués les moyens de faire des études complètes.

HONGRIE. — Les écoles allemandes sont en baisse dans ce royaume et sont tombées de 1,232 à 690 depuis quelques années.

POLOGNE. — Un monument va être érigé au grand poète lyrique et épique de ce pays, ADAM MICKIEWICZ, que l'Académie de Lausanne a eu l'honneur de compter au nombre de ses professeurs. Ce monument s'élèvera à Cracovie ; une somme de 126,000 florins a été recueillie à cet effet. Un appel a été adressé aux statuaires ; le prix de 3,000 florins sera décerné à l'auteur du meilleur modèle. (*Freie pädagogische Blätter von Wien.*)

ROUMANIE. — L'*Instituteur de Bucharest*, qui nous a emprunté la devise : *Dieu, Humanité, Patrie* (Dumnedou, Umanitate, Patrie), et d'autres choses encore, nous apprend, dans un des numéros de sa 7^{me} année, que le corps enseignant roumain a eu son premier congrès à Bucharest même, et se composait de 120 membres et plus tard de 200, représentant les trois degrés de l'enseignement, les 2, 3 et 4 avril dernier. La réunion a eu lieu dans la salle d'Orphée, sous la présidence de M. Orăscu, professeur à l'université de la capitale de la Roumanie.

On y a traité diverses questions relatives à l'instruction publique, à son organisation et aux méthodes.

Le journal *l'Instituteur* paraît sous la direction du propriétaire-éditeur, M. Oppran. Il contient, comme *l'Éducateur*, une partie générale ou théorique et une partie pratique, plus des *Actes officiels*.

BRÉSIL. — Au mois de mars de cette année, l'Empereur Don Pedro II a présidé à la distribution des prix décernés aux exposants de l'ordre pédagogique, qui avaient envoyé de leurs productions à l'exposition de Rio-de-Janeiro.

L'empereur était entouré des ministres, du corps diplomatique, des notabilités scientifiques, littéraires et d'un nombreux public.

ETATS-UNIS. — A Watterbury, dans le Connecticut, un incendie s'étant déclaré dans la maison d'école, la panique s'empara des 600 enfants qui s'y trouvaient, ils se ruèrent les uns sur les autres vers les portes trop étroites pour tant d'enfants. L'intervention des maîtres put seule empêcher une affreuse catastrophe et sauver la vie à ce grand nombre d'enfants. Ils parvinrent à mettre de l'ordre dans la sortie, mais quelques pauvres petits, qui avaient été foulés aux pieds furent relevés sans vie.

— A la fin de février il a été tenu à la Nouvelle-Orléans un congrès scolaire qui devait être international, mais qui fut trouvé être par le fait plutôt américain pur, malgré la présence de quelques délégués étrangers, entre autres, M. Benjamin Buisson, le frère du directeur de l'instruction primaire en France. M. Benjamin Buisson s'est fait connaître dans le monde littéraire par ses délicieuses traductions de romans anglais. Le Congrès a duré quatre jours. Le Nord et le Sud y ont vécu en parfait accord.

Tous les amis des Etats-Unis s'en réjouiront,

PARTIE PRATIQUE.

FRANÇAIS

Récitation

(Degré supérieur primaire et écoles secondaires)

LE PRINTEMPS

{ Déjà les nuits d'hiver, moins tristes et moins sombres,
} Par degrés, de la terre ont éloigné leurs ombres ;
Et l'astre des saisons, marchant d'un pas égal,
Rend au jour moins tardif son éclat matinal.
Avril a réveillé l'aurore paresseuse ;
Et les enfants du nord, dans leur fuite orageuse,
Sur la cime des monts ont porté les frimas.
Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages,
Et de l'hiver oisif affranchit ces rivages.
La sève, emprisonnée en ses étroits canaux,
S'élève, se déploie et s'allonge en rameaux ;
La colline a repris sa robe de verdure.
J'y cherche le ruisseau dont j'entends le murmure ;
Dans ces buissons épais, sous ces arbres touffus,
J'écoute les oiseaux, mais je ne les vois plus.
Des pâles peupliers la famille nombreuse,
Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse,
Croissent au bord du fleuve en longs groupes rangés ;
Dans leur feuillage épais, les zéphirs engagés
Soulèvent les rameaux ; et leur troupe captive
D'un doux frémissement fait retentir la rive.

Le serpolet fleurit sur les monts odorants ;
Le jardin voit blanchir le lis, roi du printemps ;
L'or brillant du genêt couvre l'humble bruyère ;
Le pavot dans les champs lève sa tête altière ;
L'épi cher à Cérès, sur sa tige élancé,
Cache l'or des moissons dans son sein hérisssé ;
Et l'aimable Espérance, à la terre rendue,
Sur un trône de fleurs du ciel est descendue.

MICHAUD.

Exercices. — Trouver le mot des périphrases : *l'astre des saisons* (le soleil) ; *les enfants du nord* (les vents). — Chercher d'autres locutions au moyen desquelles on peut remplacer le mot *soleil* (le roi du jour ; l'astre du jour ; la source de la lumière ; l'œil du monde). — Rendre par une périphrase les expressions : *l'hiver*, *le printemps*, *le ciel*, *Cérès*.

Expliquer la phrase : *Avril a réveillé l'aurore paresseuse*.

Remplacer par le mot propre les expressions figurées : *climats* (contrées, pays), *sillons* (la terre), *rivages* (parages), *canaux* (conduits), *robe* (gazon, teinte, couche), *murmure* (bruit), *famille* (groupe), *l'or brillant* (le jaune), *cache l'or* (le produit), *sein* (balle). — Indiquer les autres mots pris dans un sens figuré et les employer au sens propre dans une petite phrase.

Homonymes de : *saule* (sole, poisson et dessous du pied d'un solipède) ; *lis* (on peut prononcer *li* ou *lis* — lit, lice), *champs*, *cher* (chère, chair, chaire), *sein* (sain, seing, saint, ceint, cinq).

Synonymes de : *frimas, bocages, emprisonnée, rameaux, j'entends* (j'ouïs), *rangés, captives, frémissement* (bruissement), *rive, altière, hérissé* (barbu).

Dérivés des mots : *terre, hiver, jour, éclat, oiseau, onde, bord, fleuve, rive, jardin, roi, or, champs, tête, fleur, ciel.*

Expliquer pourquoi *Espérance* a une initiale majuscule.

Signification particulière des expressions : *matinal, matineux, matinière.*

Distinction entre *odorant* et *odoriférant*.

Transformer les phrases mises en accolade en changeant de place des mots ou des groupes de mots.

Indications botaniques concernant les mots : *serpolet, lis, genêt, bruyère, pavot,*

Les élèves peu avancés et ceux du degré moyen pourraient encore faire quelques exercices grammaticaux. Ex. : Féminin de : *tardif, oisif, épais, doux.* — Masculin de : *orageuse, paresseuse, nombreuse, épineuse.* — Singulier de : *canaux, rameaux.* — Pluriel de : *égal, matinal.* — Conjuguer et épeler le verbe *déployer* au présent et à l'imparfait de l'indicatif, au présent du subjonctif. — Distinction entre *croître* et *croire.* — Verbes en *ger* : *ranger* et *engager.* — Verbe en *cer* : *élancer.*

Etudes diverses.

Sujets proposés dans le n° 12.

Du caractère, du genre, de la sorte, de l'espèce.

— On dira convenablement : « Un homme *du caractère de...* », pour indiquer son tempérament, son inclination, son éducation.

— *Du genre* s'emploie pour indiquer le talent, la spécialité : « Un peintre, un artiste, un romancier *du genre de...* etc. ». — *De la sorte et de l'espèce* marquent ordinairement le commun, le vulgaire, l'abjection ; la dernière expression est la plus accentuée : « Un pauvre homme, un être, un fat *de la sorte de ..* etc. Un voiteur, un brigand, un misérable *de l'espèce de...* »

Monsieur, madame, mademoiselle. — On ne met habituellement pas de capitale à ces mots, et quand ils ne sont pas suivis d'une qualification, il faut toujours les écrire en toutes let-

tres. On n'écrit pas : « M. est sorti. M^{me} ne viendra pas. M^{le} est rétablie. » En France, on donnait le titre de *Monsieur* au frère du roi et celui de *Madame* à la sœur ou à la fille aînée de ce monarque. Dans ce cas, ces mots s'écrivent avec une initiale majuscule. On emploie aussi quelquefois la majuscule dans une lettre adressée à une personne haut placée.

Océan. — On ne met pas la capitale lorsque *océan*, signifiant *mer*, est suivi du nom : l'océan Pacifique, l'océan Atlantique.

Saint prend la majuscule dans un nom composé : la Saint-Georges, la Saint-Jean.

Les points cardinaux s'écrivent sans capitales quand ils sont en toutes lettres. Si l'on ne met que l'initiale, elle est majuscule. Le Midi, le Nord, l'Orient, le Levant, l'Est, etc., employés dans le sens de contrées, deviennent noms propres ; mais on écrira sans majuscule : « Le midi de la France. Le nord de l'Europe. Le canton de X... est limité au levant, etc. Se tourner vers l'orient. »

Expressions se rapportant à l'enfance : *enfantin, espiègle, fanfaron, gamin, galopin, poupart, puéril, polisson.*

Expressions ayant trait à l'âge mûr : *viril, vigoureux, vert, robuste, mâle, charpenté, énergique, valide.*

Expressions pour indiquer la vieillesse : *caduc, cassé, courbé, décrépit, envieilli, patriarchal, sénile, usé, vieux, vieilli, vieillot, voûté.*

NOUVEAUX SUJETS

(Ecoles secondaires et écoles primaires, degré supérieur).

1. Chercher les termes qui peuvent servir à désigner une *maison* et en donner succinctement la définition.
2. La plupart des grammaires n'indiquent que quatre ou cinq noms en *al* prenant *s* au pluriel. Faire une liste complète de ces noms et expliquer la signification des moins connus.

F. ALLEMAND.

Histoire naturelle

Construire un thermomètre.

(Réponse à une question posée dans le N° 7).

Le thermomètre est un appareil servant à apprécier les différences de température. Sa théorie repose sur la dilatation des corps par la chaleur. Qu'on prenne une barre métallique à la température ordinaire, qu'on la mesure très exactement et qu'on vienne après à la chauffer au moyen d'un foyer de chaleur quelconque, on remarquera une augmentation sensible dans la longueur de la barre. Prenons encore un ballon de verre, muni d'un tube d'un faible diamètre, mettons de l'eau dans le ballon et dans

le tube jusqu'à un certain niveau, puis plongeons le ballon dans un vase d'eau chaude, nous verrons le liquide descendre un peu dans le tube pour remonter ensuite rapidement. S'il descend d'abord, cela provient de ce que le verre du ballon, recevant en premier l'action de la chaleur, augmente de capacité avant que le volume du liquide intérieur ait pu compenser cette augmentation par sa dilatation. Répétons encore la même expérience, mais cette fois laissons le ballon rempli d'air et introduisons un petit index de mercure dans le tube. Si nous chauffons le ballon, seulement par le contact de la main, le gaz intérieur se dilatera et l'index montera rapidement.

De ce qui précède, nous pourrons conclure que la chaleur a pour effet de dilater les corps solides, les corps liquides et les corps gazeux. Toutefois, le même résultat ne se présente pas pour tous les corps solides ; c'est ainsi que le bois, l'argile, la viande de mauvaise qualité, etc. se contractent, au contraire par suite d'une action calorique.

Le thermomètre se compose, le plus souvent, d'un tube de verre dans lequel se meut une colonne liquide qui indique, par les variations de son niveau, les différences de température du milieu dans lequel il se trouve placé.

Tous les liquides pourraient servir à faire un thermomètre ; mais on choisit de préférence le mercure et l'alcool : le premier, parce qu'on le purifie facilement, que sa dilatation est régulière et qu'il ne bout que très tard (à 350° environ) ; le second, parce qu'il ne gèle pas et qu'il permet ainsi d'apprécier les températures très basses que l'on ne saurait mesurer avec le mercure qui se congèle à 39° au-dessous de zéro.

Le diamètre intérieur du tube doit être un peu plus grand pour un thermomètre à alcool que pour un thermomètre à mercure, attendu que, soumis à la même température, l'alcool se dilate plus que le mercure. Quant à la longueur, on a calculé que pour un thermomètre à mercure, il faut que la capacité de la boule soit à la capacité de la tige dans le rapport 65 à 1 ; pour un thermomètre à alcool, ce rapport est de 10 à 1.

La construction d'un thermomètre comporte les trois opérations suivantes : 1^o le *choix du tube* ; 2^o le *remplissage* ; 3^o la *graduation*.

1^o *Choix du tube*. Il doit être bien *calibré*, c'est-à-dire que le canal intérieur doit être parfaitement cylindrique ; il faut en outre qu'il soit bien sec et exempt de toute poussière.

2^o *Remplissage du tube*. On introduit dans l'entonnoir qui est toujours soudé à la partie supérieure du tube, une certaine quantité de mercure ; on chauffe la boule en inclinant un peu le tube, l'air s'en va et le mercure descend ; on continue cette opération jusqu'à ce que le tube soit plein de mercure au tiers environ de sa longueur ; on détache l'entonnoir en fondant le verre au moyen de la lampe à alcool et en continuant de chauffer pour qu'il ne rentre pas d'air. De cette dernière précaution dépend souvent la qualité de l'appareil ; il faut qu'au-dessus de la colonne mercu-

rielle règne un vide semblable à celui de la chambre barométrique.

3° *Graduation.* Pour rendre comparables les indications fournies par les thermomètres, on fait reposer la graduation de ceux-ci sur deux points fixes qui sont donnés par la température de la *fusion de la glace* et celle de l'*ébullition de l'eau*.

On a remarqué que la glace fond toujours à la même température et que l'eau bout aussi toujours à la même température, sous la même pression. On plongera donc le thermomètre dans de la glace fondante, et à l'endroit où le mercure restera stationnaire, on marquera *zéro*; on le plongera ensuite dans de la vapeur d'eau bouillante et où s'arrêtera le mercure on marquera 100. Prenant ensuite le tube, on le fixera sur une planchette que l'on graduera en divisant l'espace entre zéro et 100 en 100 parties égales et en continuant ces divisions au-dessous de zéro.

Les indications thermométriques se notent par les signes + et —. + 3° signifie une température de 3 degrés au-dessus de zéro, et — 3° signifie une température de 3 degrés au-dessous de zéro.

Pour la construction des thermomètres à alcool, on procède de la même manière.

Differentes échelles thermométriques. — On distingue dans la graduation des thermomètres les trois échelles suivantes : l'*échelle centigrade ou de Celsius*, l'*échelle de Réaumur* et l'*échelle de Fahrenheit*. Ces trois graduations s'indiquent généralement par l'initiale de chacun de ces noms propres : C. R. F.

Le thermomètre centigrade est celui dont nous venons de parler; sa graduation supérieure correspond donc à 100°. Dans le thermomètre de Réaumur, les deux points de repère correspondent encore à la température de la glace fondante et à celle de l'eau bouillante ; mais l'intervalle qui les sépare est partagé en 80 parties égales seulement. De cette manière, 100° C. équivalent à 80° R.

Le degré supérieur du thermomètre de Fahrenheit est encore celui de l'eau bouillante, mais le zéro correspond au degré de froid que l'on obtient en mélangeant des poids égaux de sel ammoniac pilé et de neige ; l'intervalle des deux points est divisé en 212 degrés. Le thermomètre F. marque 32° dans la glace fondante, de sorte que 100° C. équivalent à 212 F. moins 32, ou 180. De là cette relation : 100° C. = 80° R. = 180° F.

Soit à convertir 25° C. en degrés R. ou F.

Nous savons que 100° C. = 80° R.

$$\begin{array}{rcl} 1 & = & \frac{80}{100} = \frac{4}{5} \\ 25 & = & \frac{4}{5} \times 25 = 20^{\circ} \text{R.} \end{array}$$

De même

$$100^{\circ} \text{C.} = 180^{\circ} \text{F.}$$

$$\begin{array}{rcl} 1 & = & \frac{180}{100} = \frac{9}{5} \\ 25 & = & \frac{9}{5} \times 25 = 45^{\circ} \text{F.} \end{array}$$

Problème. Convertir 15° F. en degrés R. et C., et 20° R. en degrés C. et F.

Outre les thermomètres que nous venons d'étudier, il en existe d'autres d'un usage moins fréquent; ce sont, par exemple les thermomètres à *maxima* et à *minima*, qui indique la plus haute et la plus basse température d'une journée; les *pyromètres*, que l'on emploie pour apprécier les températures très élevées, comme celles des fours, des hauts fournaux, etc. Leur théorie repose sur la dilatation des solides ou la contraction de l'argile par la chaleur.

Aug. JAQUET.

ARITHMÉTIQUE

Problème pour les élèves du degré supérieur

Un spéculateur achète 15,620 litres de vin à 42 centimes le litre; il en paie les 2/5 comptant avec un escompte du 3 %; il payera le reste dans 8 mois avec un intérêt de 1 3/4 % l'an; il doit payer pour ses droits 2 francs par hectolitre et le transfert lui revient à 5 fr. 50 cent. par 1000 litres. Combien devra-t-il revendre le litre pour gagner le 15 % de la somme dépensée, après déduction de 8 litres par hectolitre?

REMARQUE. Ce problème a été donné aux élèves d'une école supérieure d'une petite localité du canton de Vaud, le jour des examens de fin d'année 1884/85. L'instituteur qui a l'amabilité de nous l'adresser, se plaint de ce qu'il offre trop de difficultés pour sa classe, dans laquelle les absences sont fort nombreuses et dans laquelle les catéchumènes sont appelés à quitter l'école 4 fois par semaine à partir de 10 heures pour suivre leur instruction religieuse, les jeunes filles devant aussi s'absenter 2 demi-journées pour se livrer aux travaux du sexe. — A nos lecteurs à juger du bien fondé de la plainte. — M. X. voudra bien nous envoyer les solutions qu'il a obtenues de ce problème.

A. J.

Problème du n° 12.

Les 3/4 d'une pièce de toile ont été vendus 86 fr. 40 au prix de 1 fr. 60 le mètre. Quelles étaient la longueur et la valeur de la pièce entière?

Solution : Les 3/4 de la pièce ont été vendus 86 fr. 40.

Le 1/4 aurait été vendu $86 \text{ fr. } 40 : 3 = 28 \text{ fr. } 80$.

Les 4/4 se vendraient $28 \text{ fr. } 80 \times 4 = 115 \text{ fr. } 20$.

Le mètre coûtant 1 fr. 60, on aura autant de mètres que 1 fr. 60 est contenu de fois dans 115 fr. 20 soit $115 \text{ fr. } 20 : 1 \text{ fr. } 60 = 72\text{m}$.

Réponses. La valeur de la pièce est 115 fr. 20;

Sa longueur est de 72 mètres.

Maurice QUELLET, au Landeron
âgé de 12 ans 1/2.

Ont encore résolu ce problème exactement : H. Tissot, Alfred Evard, Léopold Kaëser, Jules Aubry, César Girard, tous au Landeron. — Fernand Barth, Ch^s Courvoisier, Emile Luginbühl, Eugène Gagnebin, Paul Monnier, tous à Tramelan.

A. J.

NOMINATIONS DE RÉGENTS & RÉGENTES

dans le canton de Vaud

RÉGENTS.

Buttet, Emile, à la Comballaz (Ormont-Dessous).
Belet, Eugène, à Villars-sous-Yens.
Fornerod, Charles, à Saint-Georges.
Déglon, Jules, à Lovattens.
Benoît, J., à Savigny (Martinet).
Dudan, Henri, aux Charbonnières.
Petermann, Jules, à Villars-Burquin.
Forel, Emile, à l'Etivaz.

RÉGENTES.

Dufour, Hortense, à Lausanne.
Blanc, Emma, à Lausanne.
Hermann, Julie, à Vinzel.
Pache, Bertha, à Nonfoux (Essertines).

Directeur général des écoles d'Yverdon

La place récemment créée de Directeur général des écoles de la commune d'Yverdon est mise au concours.

Les attributions générales du Directeur sont déterminées par les art. 9, 10, 11 et suivants du règlement spécial ainsi conçus :

« ART. 9. Le Directeur des écoles publiques a sous sa surveillance tous les établissements d'instruction publique de la commune d'Yverdon, tant du degré primaire que du degré secondaire.

» ART. 10. Le Directeur des écoles publiques doit tout son temps et toute son activité à la direction des écoles et ne peut accepter aucune autre fonction.

» ART. 11. Il a son bureau au Château et reçoit tous les jours à une heure fixée. »

Le Directeur reçoit un traitement de 3,500 fr.; il est nommé pour quatre ans par le Conseil d'Etat.

Les offres de service seront reçues jusqu'au 21 juillet 1885 par M. le président de la Commission des écoles d'Yverdon.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Commission des écoles ou à l'inspecteur des Collèges communaux.

B A L E Gebrüder **H U G** **B A L E**
Rue Franche Rue Franche

La plus forte maison en Suisse

Abonnement de MUSIQUE, plus de 100,000 numéros

Port postal réduit pour toute la Suisse

V I O L O N S
et tous les instruments
à cordes.

P I A N O S

Flûtes, Cornets
et tous les instruments
à vent.

V E N T E A T E R M E S

ACCESSOIRES POUR TOUS LES INSTRUMENTS. CORDES

ORGUES - HARMONIUMS

Représentants généraux des orgues américaines d'Estey, des orgues Trayser et des premières fabriques de pianos de la France et de l'Allemagne.

Maisons à Bâle, Zurich, Lucerne, St-Gall, Strasbourg.

Dépôts de pianos et d'orgues à Lausanne, chez M. E.-R. Spiess; à Mulhouse, chez M. Ed. Götz. — Correspondant à Berthoud : M^{me} Muralt.

6-1-60

 La maison de Bâle est spécialement organisée pour servir la Suisse romande.

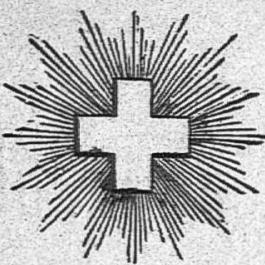
Conditions très avantageuses pour professeurs de musique instituteurs, écoles, communes, sociétés, pensionnats, etc.

XXI^e ANNÉE

N° 15.

PORRENTRUY

1^{er} Août 1885.



PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.

Pour l'Etranger 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne 25 centimes

ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

à M. le D^r *Daguet*, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
à M. *A. Jaquet*, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
à M. *C. Colliat*, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois). —

Comité central. VAUD : MM. *Colomb*, *Mutrux*, *Hermenjat*, *Roux* et *Tharin*. — NEUCHATEL : MM. *Villommet*, *Miéville* et *Saurer*. — GENÈVE : MM. *Charrey*, *Dussaud* et *Thorens*. — JURA BENOIS : MM. *Schaffter* et *Mercerat*. — Fribourg : M. *Ducotterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *G. Breuleux*, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, président. — *E. Meyer*, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy, vice-président. — *G. Schaller*, inspecteur d'écoles, secrétaire. — *A. Jaquet*, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — *C. Colliat*, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppliants : MM. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle de Porrentruy. — *A. Auberson*, maître à l'Ecole normale de Porrentruy. — *F. Guélat*, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS
ET QUAI DE L'ILE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1885

GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

Reçu de M. Bayoud, Chambéry (Savoie), le montant de son abonnement (6 fr.) ; de M^{me} Elisabeth Grandmaison, Schweinsdorf (Hte-Silésie), pour abonnement du second semestre (3 fr.).

CANTON DE VAUD

CONCOURS

RÉGENTS.

1. *Cottens.* — 1400 fr., logement, jardin, plantage, 4 stères de bois et 100 fagots. — Examen le 20 août. (Cours complémentaires et service d'église).

RÉGENTES.

1. *Apples.* — 900 fr., logement, jardin, 8 stères de bois et cent fascines. — Examen le 6 août.
2. *Rougemont.* — 900 fr., logement, plantage ou une indemnité convenable. — Examen le 28 août.
3. *St-Barthélémy.* — 900 fr., logement et bois pour le chauffage de l'école. — Examen le 18 août.
4. *Chavornay.* — 700 fr., logement, jardin, plantage et bois de chauffage. — Examen le 25 août.